



L'appel de projet « On Bouge sur la Côte-Nord ! » vise principalement à favoriser la pratique régulière d'activités physiques, autant extérieure qu'intérieure (activité physique, loisir actif).

Dans le cadre de cette initiative, les organismes sportifs et communautaires, les municipalités et les services de garde éducatifs à l'enfance sont invités à se mobiliser pour offrir une gamme d'activités physiques, gratuites ou peu coûteuses, et ainsi inciter le plus grand nombre de québécoises et québécois à adopter une pratique régulière d'activités physiques tout au long de l'année.

***L'aide financière MAXIMALE pouvant être accordée sera de 2 000\$.**



Admissibilité

Organismes admissibles

- Associations, clubs sportifs, OBNL ;
- Municipalités / Centres communautaires ;
- Services de garde éducatifs à l'enfance ;

Organismes non admissibles

- Organismes à but lucratif
- Écoles

Aide financière

Le projet doit avoir lieu entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 novembre 2018

Projets et dépenses admissibles

Réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux ou régionaux, favorisant DIRECTEMENT la pratique d'activité physique.

- Projet faisant découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif (ex. : Activité d'initiation) ;
- Organisation d'activité ou d'événement pour la population (en lien avec l'activité physique) ;
- Achat de matériel durable ;
- Création ou bonification d'un espace intérieur ou extérieur pour favoriser l'activité physique.

Projets et dépenses non admissibles

- Achat de prix de présence et de bourses ;
- Achat d'articles promotionnels ;
- Nourriture (collations, repas, breuvages, etc.) ;
- LES TAXES NE SONT PAS ADMISSIBLES (le montant demandé doit être AVANT TAXE) ;
- Les activités régulières de l'organisme (fonctionnement, administration, opérations, etc.)

Modalité de versement

Le soutien financier sera accordé comme suit :

- Un premier versement correspondant à 70% du montant accordé lors de l'annonce de la sélection ;
- Un dernier versement correspondant à 30% du montant accordé lors de la réception du rapport d'activité, accompagné des pièces justificatives (au plus tard un mois après la tenue de l'activité)

* **La date limite pour déposer un projet est le 1^{er} juin 2018 à 12h30, à la fermeture de nos bureaux.** Un accusé de réception vous sera envoyé, ainsi qu'une réponse au financement au plus tard le 8 juin 2018.